

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 14 JANVIER 2014

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul - HERRMANN Arsène, Adjointes ;
Mmes SCHMITT Marie Anne - ZENSES Christa - MM. DAHLET Gilbert - KAPPES Jean-Marie -
KIRSCH Jean-Paul - LAMBERT Lucien - NEHLIG Christian - SCHMITT Fabien.

Absents excusés :

Mme MICHELS Katia, MM. DEBES Martial et FREYMANN Jean-Marie ayant donné pouvoir respectivement à MM. KAPPES Jean-Marie, BLOESING Théo et KIRSCH Jean-Paul.

1. Prorogation d'un crédit relais

Monsieur le maire rappelle qu'un emprunt a été contractualisé pour financer les travaux de viabilisation du lotissement « La Colline du Hohberg ». Le montant du prêt relais restant dû au Crédit Mutuel à ce jour est de 125.000,- €.

Dans l'attente de la cession des derniers terrains à bâtir, il convient d'assurer le financement de cette opération par une prorogation du prêt initial avec report de son échéance au 31 janvier 2015.

Vu le besoin en financement par un emprunt relais à hauteur de 125.000,- €,

Vu les conditions de prorogation du prêt n° 0016000038634202, logé à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, d'un montant initial de 400.000,- €, dont le capital restant dû à ce jour est de 125.000,- €,

Considérant que la date de ce prêt était normalement fixée au 31/01/14 et que la demande de prorogation porte sur le report de l'échéance au 31 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à :

- Demander la prorogation du dudit prêt du Crédit Mutuel d'un montant restant dû de 125.000,- € jusqu'au 31 janvier 2015 ;
- Réaliser auprès du Crédit Mutuel la prorogation de cet emprunt d'un montant en capital de 125.000,- € (cent vingt-cinq mille euros) aux conditions suivantes :
 - Durée de prorogation du prêt : un an,
 - Taux variable de l'Euribor à 3 mois augmenté d'une marge de 1,95 point,
 - Remboursement par affectation du produit de la vente des lots,
 - Frais de dossier fixés à 150,- €,
 - Remboursement anticipé autorisé à tout moment sans préavis, ni pénalité ;
- Inscrire cet emprunt au budget annexe du lotissement « La Colline du Hohberg » ;
- Signer le contrat de financement à intervenir avec le Crédit Mutuel sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Les intérêts, calculés prorata temporis, seront arrêtés et payables en fin de chaque trimestre civil et la dernière fois à la date de remboursement effective du crédit.

2. Classement du concours 2013 des maisons illuminées

Monsieur le maire présente le résultat du concours 2013 des maisons illuminées. L'exploitation des fiches d'appréciation complétées par le jury permet d'arrêter le classement et proposer l'attribution des différents prix.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Adopte le classement du concours 2013 des maisons illuminées ;
- Autorise le maire à procéder au versement des prix TTC selon les tableaux suivants :

Maisons illuminées avec jardin

Nom Prénom	Cl	Prix en €
BOURDIN Michel	1	75
DEHLINGER Raphaël	2	75
LUDMANN Gilbert	3	75
DEHLINGER Gaston		75
BOURDIN Louis	5	60
HOFFMANN Jean-Pierre	6	45
KIEFER Benoît		45
KANY Joseph	8	30
ORDITZ Jean-Marie	9	30
EBERHARDT Albert	10	30
GAPP Michel		30
LEISMANN Bernard		30
Encouragements		
FELT Lucien	E	20
ZINS Michaël		20
DAHLET Gilbert		20
LERBSCHER Patrick		20

BELLOTT Christian		20
-------------------	--	----

Maisons illuminées sans jardin

Nom Prénom	Cl	Prix en €
LAMBERT Lucien	1	75
KIRSCH Jean-Paul	2	75
JUNG Mélissa	3	75
EHRHARDT Manuel	4	60
KLEIN Gilbert	5	45
HENGEL Chantal	6	45
MULLER Pascal	7	30
DEHLINGER Louise		30
KIEFER Caroline		30
SCHMITT Hubert	10	30
KAPPES Norbert		30
Encouragements		
WOJTASZEK Joanna	E	20
KLEIN Jeanine		20

3. Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le maire expose que la réforme scolaire prévoit de répartir, pour les écoles maternelles et élémentaires, sur 5 journées les 24 heures d'enseignement hebdomadaire, et laissera à la charge des communes 3 heures d'accueil pour tous les élèves. La commune a obtenu une dérogation pour appliquer la réforme en septembre 2014.

Les nouveaux rythmes scolaires doivent conduire à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, avec un allègement de la journée d'enseignement de 45 minutes en moyenne, en tenant compte de la faculté de concentration des élèves qui sont plus réceptifs en matinée.

La nouvelle organisation de la semaine scolaire a été débattue à plusieurs reprises au conseil d'école, en présence des enseignants et de la municipalité.

Considérant les dispositions réglementaires de la réforme des rythmes scolaires, qui doit intervenir au plus tard à la rentrée 2014/2015,

Vu les propositions formulées par le conseil d'école lors de sa séance extraordinaire du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de :

- Retenir les horaires scolaires suivants préconisés par le conseil d'école :
 - ✓ Lundi : 08 H. 30 à 12 H. 00 et 13 H. 45 à 15 H. 30
 - ✓ Mardi : 08 H. 30 à 12 H. 00 et 13 H. 45 à 15 H. 30
 - ✓ Mercredi : 08 H. 30 à 11 H. 30
 - ✓ Jeudi : 08 H. 30 à 12 H. 00 et 13 H. 45 à 15 H. 30
 - ✓ Vendredi : 08 H. 30 à 12 H. 00 et 13 H. 45 à 15 H. 30
- Appliquer ces nouveaux horaires à compter de la rentrée de septembre 2014,
- Différer sa décision quant à l'organisation de l'accueil sur le temps libéré.

4. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. HERTZOG Fernand pour les travaux de rénovation des façades de la maison sis 6, rue de la Gare. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 8.200,- € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. HERTZOG Fernand visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 140 m²,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de façades, soit 533,40 €.

5. Rapport sur la signalisation routière

Monsieur le maire présente et commente le rapport de pré-diagnostic de la sécurité routière dans notre commune, réalisé par les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Ce document de travail dresse un bilan de la conformité de nos panneaux de signalisation, la dangerosité de nos carrefours et des passages piétons, la pertinence de notre signalisation horizontale et des ralentisseurs, etc...

Diverses préconisations en termes de mesures correctives et préventives sont formulées dans ce rapport, avec notamment le remplacement de certains panneaux non-conformes.

Le conseil municipal en prend acte et s'engage à assurer progressivement la mise en conformité de la signalisation routière.

6. Etat d'avancement des chantiers

Monsieur le maire expose l'état d'avancement des chantiers actuellement ouverts :

- ✓ Les travaux de la voirie définitive du lotissement touchent à leur fin. La pose des enrobés sera programmée en fonction des contraintes météorologiques ;
- ✓ La mise en conformité de l'assainissement des 21 maisons est en cours (6 branchements réalisés) et se poursuit à un rythme soutenu ;
- ✓ Les travaux de renaturation de l'Eichel ont démarré en ce début d'année par l'élagage des arbres et l'enlèvement des embâcles. Les propriétaires des terrains concernés ont été informés de la possibilité qui leur est offerte de récupérer les bois coupés sur leurs parcelles ;
- ✓ L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a émis un avis favorable au projet d'aménagement de la rue de la Mairie et du rond-point. Le marché de travaux sera notifié à l'entreprise dans les prochaines semaines.

7. Adoption de devis

Monsieur le maire liste les travaux complémentaires à prévoir dans les opérations de viabilisation du lotissement « La Colline du Hohberg », portant sur la pose de deux lampadaires supplémentaires, le rajout d'un avaloir, le raccordement d'un terrain supplémentaire aux réseaux d'eau pluviale et d'assainissement ainsi que la mise en enrobé de l'impasse.

L'entreprise a finalisé les devis descriptifs et estimatifs sur la base des prix du marché. L'adoption de ces devis nécessitera la formalisation d'un avenant au marché initial signé avec le titulaire du marché.

Considérant les dispositions du code des marchés publics et du marché de travaux signé avec l'entreprise Rauscher pour la viabilisation du lotissement « La Colline du Hohberg »,

Considérant l'intérêt de réaliser ces travaux pour améliorer l'éclairage public et l'évacuation des eaux pluviales, la viabilisation d'une parcelle supplémentaire et l'aménagement définitif de l'impasse,

Vu les devis descriptifs et estimatifs dressés le 14 janvier 2014 par l'entreprise Rauscher sur la base des tarifs du marché,

Vu l'avis favorable de la maîtrise d'œuvre,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, décide de :

- Retenir les travaux et les devis suivants :
 - ✓ Fourniture et pose de deux lampadaires supplémentaires avec le câblage et les luminaires pour un montant HT de 5.138,20 €,
 - ✓ Fourniture et pose d'un regard avaloir avec raccordement au réseau des eaux pluviales pour un montant HT de 1.330,- €,
 - ✓ Raccordement aux réseaux d'eaux pluviales et usées d'un terrain à bâtir supplémentaire pour un montant HT de 6.071,- €,
 - ✓ Mise en enrobé de l'impasse gravillonnée pour un montant HT de 4.380,60 € ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant à intervenir au marché de travaux signé avec le titulaire du marché de viabilisation du lotissement « La Colline du Hohberg » et tous documents utiles.

8. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Assurer la distribution du bulletin municipal,
- Faire tailler les haies débordant sur les trottoirs et empêchant le passage des piétons et gênant la visibilité des automobilistes...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		NUSSLEIN Paul	
HERRMANN Arsène		DEBES Martial	Absent excusé
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	Absent excusé
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	
LAMBERT Lucien		MICHELS Katia	Absent excusé
NEHLIG Christian		SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne		ZENSES Christa	